

OLONA CUP – 35^{ème} édition

Manche du championnat de course au large de la ligue des Pays de la Loire

SPORTS NAUTIQUES SABLAIS

Grade 4

11 au 13 juillet 2026

Les Sables d'Olonne

INSTRUCTIONS DE COURSE



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le premier signal d'avertissement de la course, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dématérialisé à l'adresse « <https://sportsnautiquessablais.com/calendrier-des-regates/calendrier-general-2026/4-hab2026/20260711-olonacup/> »
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur le village de la course.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

Dates	Classes	Nb de course
11 au 13 juillet 2026	Toutes	1

- 6.2 L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la course est 20h00 le 11 juillet 2026.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Flotte	Classe	Pavillon
Flotte 1	OSIRIS ≤ 18	Tarot
Flotte 2	OSIRIS ≥ 18.1 et ≤ 23.9	Tarot
Flotte 3	OSIRIS ≥ 24	April
Flotte 4	Multi 2000	Département Vendée
Flotte 5	Mini 6,50 Proto & série	Département Vendée

8. ZONES DE COURSE

La zone de course s'étend du Pertuis d'Antioche au Plateau des Boeufs.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Parcours	Flamme
Parcours N°1	Flamme numérique 1
Parcours N°2	Flamme numérique 2
Parcours N°3	Flamme numérique 3
Parcours N°4	Flamme numérique 4

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course). Le comité de course indiquera le cap et la distance de la marque de dégagement sur un tableau à l'arrière du bateau comité et diffusera cette information sur le canal VHF de course. L'absence d'émission ou de réception de cette information ne pourra faire l'objet d'une demande de réparation de la part d'un concurrent (Ceci modifie la RCV 61.1(a)).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Dégagement	Bouée APRIL	Arrivée
Cylindrique orange	Tétraédrique orange SELDEN	Cylindrique Orange	APRIL Cylindrique Orange

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

12.1 Procédure de départ

La RCV 26 est modifiée comme suit :

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
8'	Envoi du pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
4'	Envoi pavillon P ou I	Un	Signal préparatoire
1'	Affalé pavillon P ou I	Un long	Une minute
0	Affalé pavillon de classe	Un	Signal de départ

- 12.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.4 En application de la règle expérimentale DR 21-01 de Word Sailing relative aux pénalités alternatives au départ telle que définie dans l'avis de course (AC 1.9), un bateau prenant le départ dans sa dernière minute avant son signal de départ recevra une pénalité en temps de **30** minutes sur son temps de course réel. Le comité de course pourra donner son numéro de voile et l'informer de sa pénalité sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 La ligne d'arrivée sera fermée le 13 juillet 2026 à 10h00.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas avant 10h00 le 13 juillet 2026 et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point(s). Ceci modifie les RCV, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation d'un bateau est de 60 minutes après avoir fini. Pour les bateaux n'ayant pas fini (TLE) ou ayant abandonné (RET) l'heure limite de réclamation est fixée au 13 juillet 2026 à 11h00
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au PC course situé sur le village de la course
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans les locaux des Sports Nautiques Sablais. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Pour la jauge OSIRIS, le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance avec CVL.
- 18.3 Pour la classe Multi 2000, les temps compensés seront calculés à partir des ratings exprimés dans les certificats de jauge.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront publiés au tableau officiel d'information, à 17h00, et au plus tard une heure trente avant l'heure prévue pour le départ de la première flotte de la course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation définie en IC 17.1.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] Un élargement départ sera mis en place au niveau du PC course de 17h00 à 19h00 le 11 juillet 2026. Un élargement retour sera mis en place au niveau du PC course. Les bateaux devront élarger dans les temps limites de réclamation définis en IC 17.1.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF de course : 72.
- 19.4 [DP] [NP] Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.5 [DP][NP] Les balises de positionnement fournies par l'organisateur devront être maintenues en fonctionnement durant toute la course (RCV 56.3).
- 19.6 [DP][NP] Les bateaux équipés d'un transpondeur « Système d'Identification Automatique (AIS) » devront le maintenir en fonctionnement durant toute la course. Ceci modifie la RCV 56.3.
- 19.7 Les bateaux devront assurer une double veille permanente des canaux VHF 72 (canal de course) et 16.
- 19.8 [DP][NP] Les zones considérées comme des obstacles décrites en annexe parcours sont interdites à la navigation.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon Sports Nautiques Sablais.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le même pavillon que le bateau accompagné.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DÉTRITUS

Pendant la course, les débris doivent être stockés à bord des bateaux. A l'issue de la course, ils devront être déposés dans les containers de tri sélectif disponibles sur les quais de Port Olona.

25. EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent à port Olona

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau du 11 juillet 12h00 jusqu'au 13 juillet 12h00, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

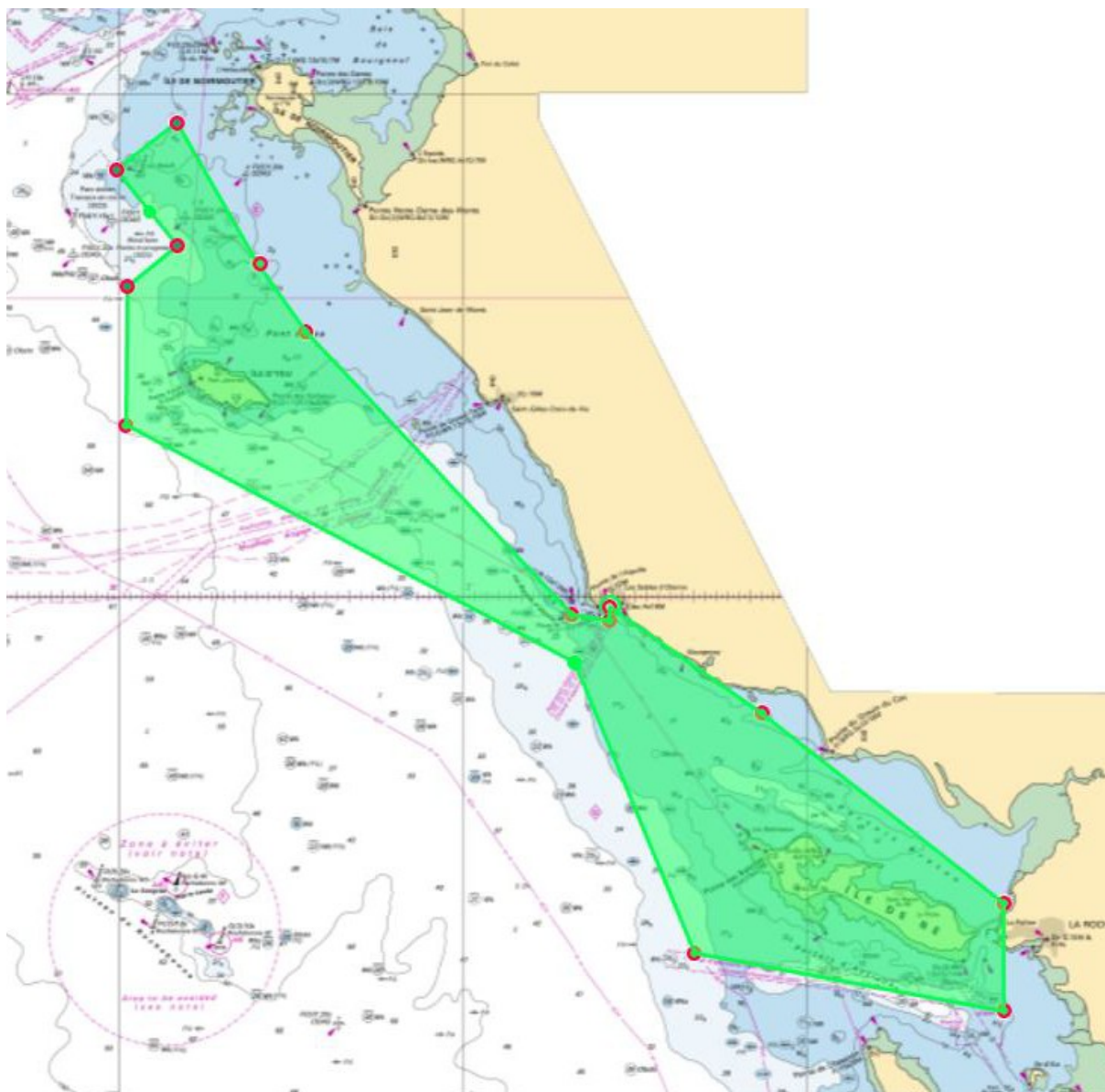
Des prix seront distribués

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course :	Hervé CHASTEL
Comité de course adjoint :	Guillaume RIGOT
Comité de course adjointe :	Valérie NAULET
Président du jury :	Jean-Philippe PORTEAU
Commissaire aux résultats :	Patrice ARNOUX

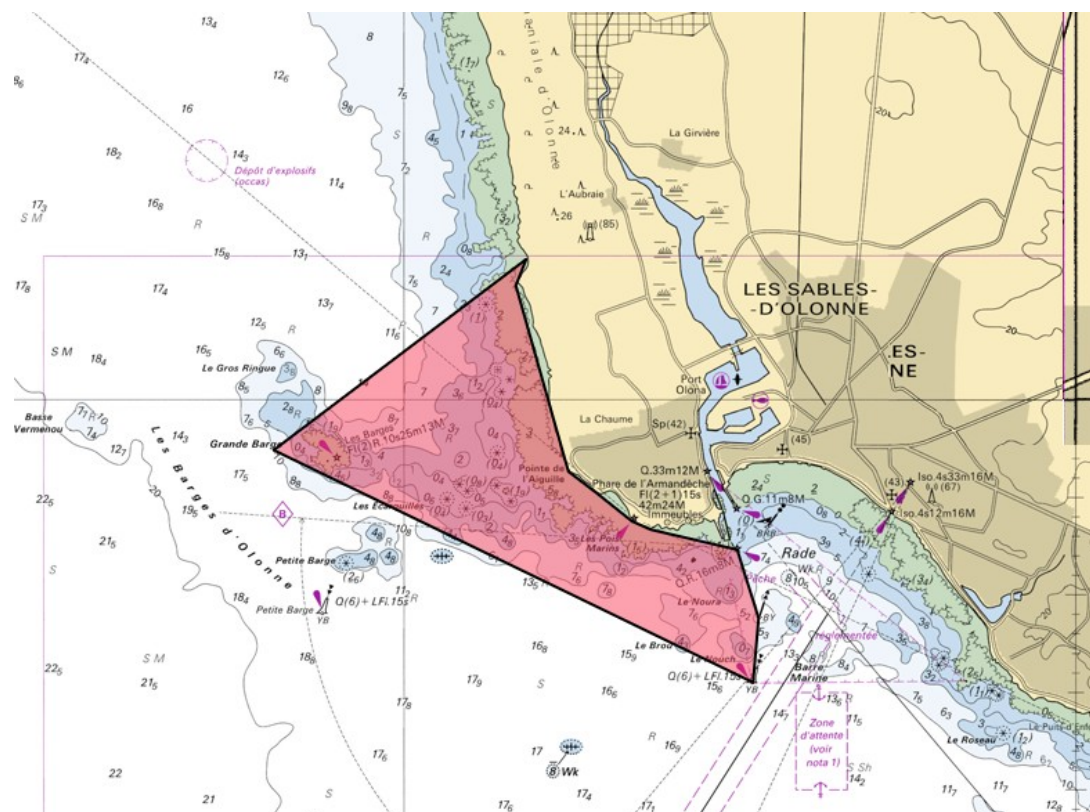
ANNEXE ZONES DE COURSE

Zone de course

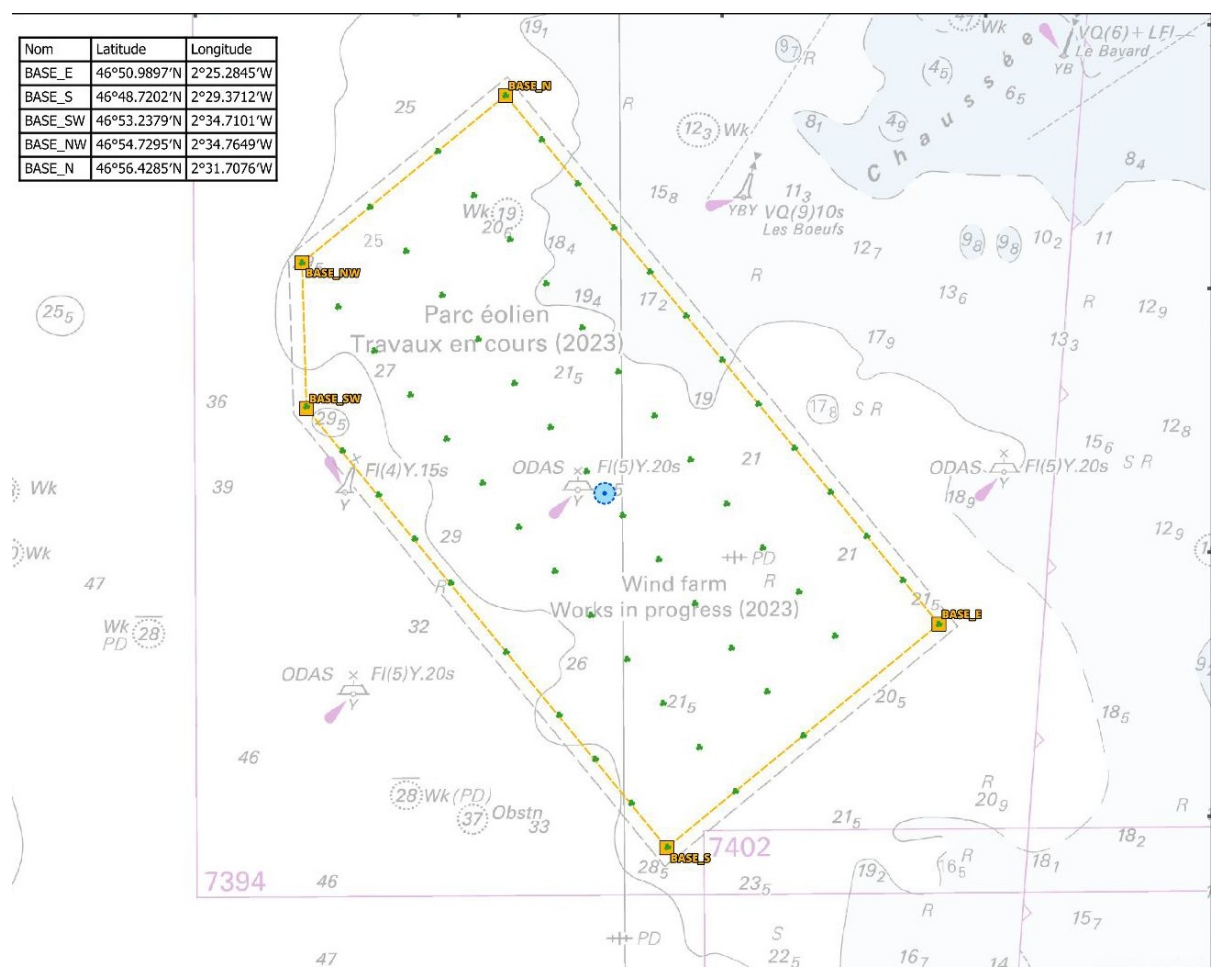


Zone considérées comme des obstacles

- Le plateau des Nouch



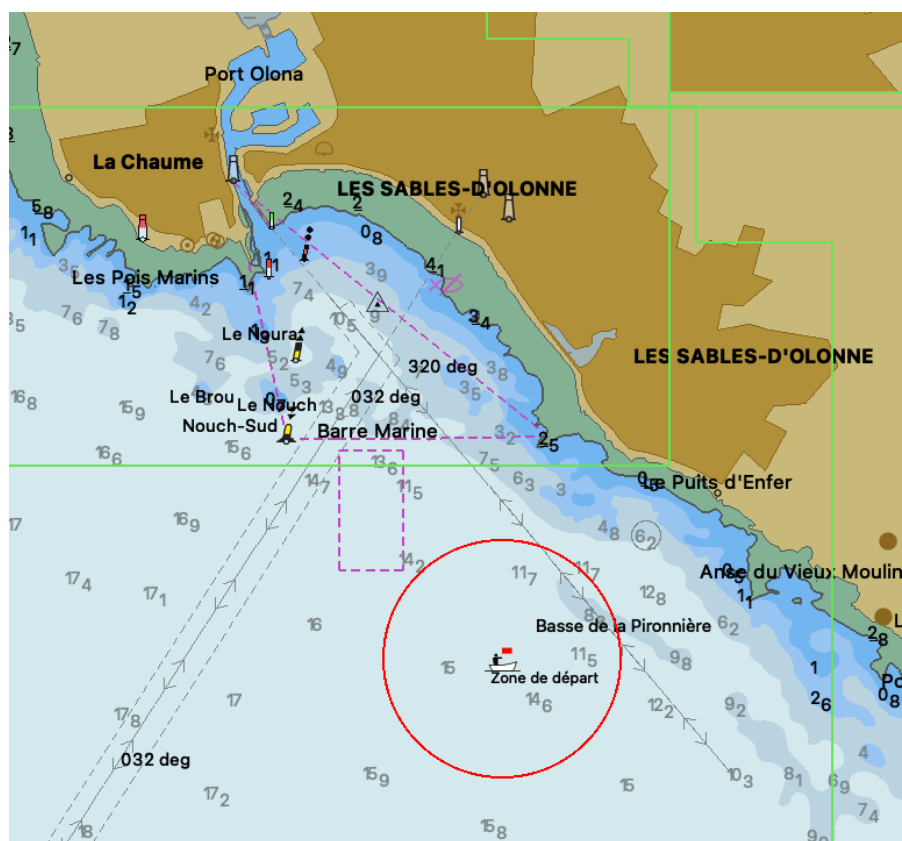
- Le champ éolien d'Yeu - Noirmoutiers



ANNEXE PARCOURS

- Zone de départ

Zone de départ centrée en 46°27.630 N – 001°46.100 W



Parcours N°1 (environ 130 NM)

1	Ligne de départ	
2	NOUCH SUD	À laisser à bâbord
3	Bouée APRIL MARINE [46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	À contourner et à laisser à bâbord
4	NOUCH SUD	À contourner et à laisser à tribord
5	PETITE BARGE	À laisser à tribord
6	LA SABLAIRE	À contourner et à laisser à tribord (*)
7	L'Aigle	À contourner et à laisser à bâbord (*)
8	Les Chiens Perrins	A contourner et à laisser à bâbord
9	L'ILE d'YEU et ses dangers	A laisser à bâbord
10	PETITE BARGE	À laisser à bâbord
11	NOUCH SUD	À contourner et à laisser à bâbord
12	Bouée APRIL MARINE [46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	À contourner et à laisser à Tribord (*)
13	PORTE PONT DE RE	Passe nord sud, balisage à respecter
14	MARIE ANNE	À laisser à tribord
15	VIVAGEL	À laisser à tribord
16	CHAUVEAU	À contourner et à laisser à tribord
17	PHARE DE CHANCHARDON	À laisser à tribord
18	PHARE DES BALEINEAUX	À laisser à tribord
19	ARRIVEE BOUEE APRIL MARINE[46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	Bouée April Marine à bâbord – Bateau comité à tribord

(*) : marque avec possibilité de pointage officiel

Parcours N°2 (Environ 130 NM)

1	Départ	
2	NOUCH SUD	À laisser à bâbord
3	Bouée APRIL MARINE [46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	À contourner et à laisser à tribord
4	PORTE PONT DE RE	Passe nord sud, balisage à respecter
5	MARIE ANNE	À laisser à tribord
6	VIVAGEL	À laisser à tribord
7	CHAUVEAU	À contourner et à laisser à tribord (*)
8	PHARE DE CHANCHARDON	À laisser à tribord
9	PHARE DES BALEINEAUX	À laisser à tribord
10	Bouée APRIL MARINE [46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	À contourner et à laisser à bâbord (*)
11	NOUCH SUD	À contourner et à laisser à tribord
12	PETITE BARGE	À laisser à tribord
13	LA SABLAIRE	À contourner et à laisser à tribord (*)
14	L'Aigle	À contourner et à laisser à bâbord (*)
15	Les Chiens Perrins	A contourner et à laisser à bâbord
16	L'ILE d'YEU et ses dangers	A laisser à bâbord
17	PETITE BARGE	À laisser à bâbord
18	NOUCH SUD	À contourner et à laisser à bâbord
19	Arrivée Bouée APRIL MARINE [46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	Bouée April Marine à bâbord – Bateau comité à tribord

(*) : marque avec possibilité de pointage officiel

Parcours N°3 (Environ 110 NM)

1	Ligne de départ	
2	NOUCH SUD	À laisser à bâbord
3	Bouée APRIL MARINE [46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	À contourner et à laisser à bâbord
4	NOUCH SUD	À contourner et à laisser à tribord
5	PETITE BARGE	À laisser à tribord
6	LA SABLAIRE	À laisser à bâbord
7	Les Chiens Perrins	A contourner et à laisser à bâbord
8	L'ILE d'YEU et ses dangers	A laisser à bâbord
9	PETITE BARGE	À laisser à bâbord
10	NOUCH SUD	À contourner et à laisser à bâbord
11	Bouée APRIL MARINE [46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	À contourner et à laisser à Tribord (*)
12	PORTE PONT DE RE	Passe nord sud, balisage à respecter
13	MARIE ANNE	À laisser à tribord
14	VIVAGEL	À laisser à tribord
15	CHAUVEAU	À contourner et à laisser à tribord (*)
16	PHARE DE CHANCHARDON	À laisser à tribord
17	PHARE DES BALEINEAUX	À laisser à tribord
18	ARRIVEE BOUEE APRIL MARINE [46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	Bouée April Marine à bâbord – Bateau comité à tribord

(*) : marque avec possibilité de pointage officiel

Parcours N°4 (Environ 110 NM)

1	Départ	
2	NOUCH SUD	À laisser à bâbord
3	Bouée APRIL MARINE [46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	À contourner et à laisser à tribord
4	PORTE PONT DE RE	Passe nord sud, balisage à respecter
5	MARIE ANNE	À laisser à tribord
6	VIVAGEL	À laisser à tribord
7	CHAUVEAU	À contourner et à laisser à tribord (*)
8	PHARE DE CHANCHARDON	À laisser à tribord
9	PHARE DES BALEINEAUX	À laisser à tribord
10	Bouée APRIL MARINE [46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	À contourner et à laisser à bâbord (*)
11	NOUCH SUD	À contourner et à laisser à tribord
12	PETITE BARGE	À laisser à tribord
13	LA SABLAIRE	À laisser à bâbord
14	Les Chiens Perrins	A contourner et à laisser à bâbord
15	L'ILE d'YEU et ses dangers	A laisser à bâbord
16	PETITE BARGE	À laisser à bâbord
17	NOUCH SUD	À contourner et à laisser à bâbord
18	Arrivée Bouée APRIL MARINE [46° 29.3 N – 001° 47.0 W]	Bouée April Marine à bâbord – Bateau comité à tribord

(*) : marque avec possibilité de pointage officiel

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ou autre pavillon à préciser) et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :
Les marques notées (*) dans les tableaux de parcours